



Cabinet du président
et chef de la direction

Office of the President and
Chief Executive Officer

Monsieur le Sénateur/Madame la Sénatrice,

Le mois dernier, la Chambre de commerce du Canada a communiqué avec ses membres pour exprimer ses préoccupations à l'égard du projet de loi C-311, *Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques*, qui a été déposé en première lecture au Sénat le 6 mai 2010.

Notre principale préoccupation est la suivante : le projet de loi C-311 engage le Canada à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % par rapport au niveau de 1990 au cours des dix prochaines années. Il s'agit d'une réduction additionnelle d'environ 40 % par rapport à la cible actuelle du gouvernement, soit 17 % par rapport au niveau de 2005. La cible du projet de loi C-311 crée un écart considérable entre le Canada et ses principaux partenaires commerciaux et nuirait gravement à l'économie canadienne. Et, ce qui est plus important, elle causerait du tort aux travailleurs canadiens et à leurs familles et entraînerait le départ de l'activité économique et des emplois vers d'autres pays sans réaliser les réductions d'émissions mondiales qui sont requises.

La Chambre de commerce du Canada a invoqué une stratégie de l'énergie durable pour le Canada qui respecte l'environnement, offre un approvisionnement énergétique sûr et abordable et appuie le niveau de vie des familles canadiennes. Il faudrait, selon cette stratégie, répondre à la demande d'énergie par le truchement du développement durable de toutes les sources d'énergie, y compris l'énergie et les combustibles non fossiles renouvelables. Nous vous invitons à consulter notre document de consultation publié en octobre dernier à <http://www.chamber.ca/index.php/en/policy-and-advocacy/C214/>.

La Chambre de commerce du Canada appuie depuis longtemps les démarches visant à réduire la croissance des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Mais l'incertitude continue à l'égard des politiques sur le changement climatique entraîne des risques environnementaux et économiques considérables pour les entreprises. Il importe que les instances fédérales et provinciales agissent d'une manière décisive et concertée pour trouver une solution canadienne qui aborderait ces préoccupations.

420 - 360, rue Albert St.
Ottawa, Ontario
K1R 7X7

613.238.4000
613.238.7643

Chamber.ca
info@chamber.ca

Notre position formelle sur le changement climatique, adoptée par nos membres au congrès annuel de 2009, est affichée à :

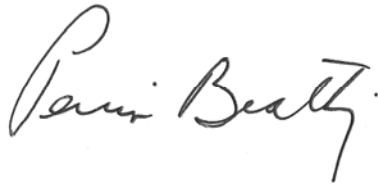
http://www.chamber.ca/images/uploads/Resolutions/2009/E-Climate_Change.pdf.

Nos interventions dans le dossier du projet de loi C-311 ont fait l'objet d'une lettre du Sierra Club du Canada et de courriels de la part de certains de ses membres.

La Chambre de commerce du Canada a répondu au Club Sierra et répond aux courriels de ses membres. J'annexe des copies de la lettre du club et de notre réponse dans l'espoir qu'elles vous aideront dans votre examen du projet de loi C-311. Si vous désirez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur/Madame la Sénatrice), l'expression de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink that reads "Perrin Beatty". The signature is written in a cursive style with a large initial 'P' and a long horizontal stroke at the end.

Perrin Beatty
Pièces jointes